

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

L' an 2017 et le 29 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Maire de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

Présents : M. BALLARIN Adriano, Maire, Mmes : BIGARD Véronique, JACQUET Denise, LIVAREK Laetitia, TABARY Agnès, MM : BERTHEMY Eric, BEZARD Christian, CHEMIN Olivier, GRIMONPREZ François, PETITJEAN Pascal, REVISE Thomas

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DORSEUIL Valérie à M. BERTHEMY Eric, MM : LE SAUX Didier à M. BEZARD Christian, METZGER Raymond à M. BALLARIN Adriano

Absent(s) : Mmes : DEVAUD PINON Carine, MAILHOS Cécile

A été nommé(e) secrétaire : M. PETITJEAN Pascal

1) Validation du procès-verbal des séances du 13 mars et 10 mai 2017

Des procès-verbaux des séances du 13 mars et 10 mai 2017 est validé à l'UNANIMITE.

2) D.E.T.R. 2017 - EXTENSION DE LA CANTINE ET CREATION D'UN PREAU

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire concernant l'extension de la cantine et création d'un préau.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. exercice 2017 – circulaire préfectorale n° 000217 du 4 avril 2017 – soit 30% du montant des travaux HT plafonné à 390 000 €,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'UNANIMITE

D'ADOPTER le projet d'extension de la cantine et de la création d'un préau pour le groupe scolaire EMILIE DU CHATELET, pour un montant de 109 000 € HT,

DE PRESENTER un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programmation 2017,

DE S'ENGAGER à financer l'opération de la façon suivante :

ANNEXE DELIBERATION 2017-23

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------|------------------|--|------------------|
| Cantine | 69 000 € | D.E.T.R. (30%) | 32 700 € |
| Préau | 40 000 € | Sénat | 20 000 € |
| | | Communauté de Communes Gally Mauldre | 20 000 € |
| | | auto financement Commune | 36 300 € |
| sous total HT | 109 000 € | sous total HT | 109 000 € |
| TOTAL HT | 109 000 € | TOTAL HT | 109 000 € |

D'INSCRIRE la dépense au BP 2017, article 21318 section d'investissement,

D'AUTORISER le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée,

3) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire concernant l'extension de la cantine et création d'un préau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'UNANIMITE

D'ADOPTER le projet d'extension de la cantine et de la création d'un préau pour le groupe scolaire EMILIE DU CHATELET, pour un montant de 109 000 € HT,

DE SOLLICITER une subvention au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 20 000 €,

DE S'ENGAGER à financer l'opération de la façon suivante :

ANNEXE DELIBERATION 2017-24

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------|------------------|--|------------------|
| Cantine | 69 000 € | D.E.T.R. (30%) | 32 700 € |
| Préau | 40 000 € | Sénat | 20 000 € |
| | | Communauté de Communes Gally Mauldre | 20 000 € |
| | | auto financement Commune | 36 300 € |
| sous total HT | 109 000 € | sous total HT | 109 000 € |
| TOTAL HT | 109 000 € | TOTAL HT | 109 000 € |

D'INSCRIRE la dépense au BP 2017, article 21318 section d'investissement,

D'AUTORISER le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H52.



Le Maire,

Adriano BALLARIN